

SOUTENEZ LES TALENTS DE DEMAIN EN GUADELOUPE AFFECTEZ VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE

À NOTRE LYCÉE



En affectant votre taxe d'apprentissage à
notre établissement, vous contribuez à :

Former une main-
d'œuvre qualifiée
pour les
entreprises locales



Moderniser
nos ateliers et
équipements
pédagogiques



Favoriser l'insertion
professionnelle de
nos jeunes
guadeloupéens



Soutenir le
développement
économique et
durable de notre
région



LES OBJECTIFS DE NOTRE LYCÉE DES MÉTIERS

- 1 Assurer une formation de qualité, adaptée aux besoins économiques et techniques de la Guadeloupe, tout en favorisant l'insertion professionnelle et le développement des compétences locales.
- 2 Faire des filières professionnelles des filières d'excellence
- 3 Préparer aux compétences de demain (des transitions numériques)
- 4 Renforcer l'ancrage territorial du lycée en développant des partenariats durables, soutenus par la taxe d'apprentissage, pour garantir des compétences en adéquation avec les évolutions des secteurs professionnels.
- 5 Préparer & consolider l'insertion professionnelle

PROCÉDURE 2026

Entreprises locales, devenez partenaires de la réussite !

Exprimez votre choix pour l'affectation du solde de la taxe d'apprentissage dès maintenant.

Votre entreprise a déclaré et versé le solde de la taxe d'apprentissage via la DSN d'avril.

Du 26 mai au 24 octobre 2026, c'est à vous de décider de l'affectation de ces fonds. Connectez-vous dès maintenant à la plateforme Soltéa pour exprimer votre choix avec vos identifiants Net-entreprises



Choisissez le LDM PAUL LACAVÉ

LYCÉE PROFESSIONNEL PAUL LACAVÉ

AVENUE GERMAIN SAINT-RUF 97130 CAPESTERRE-BELLE-EAU

SIRET : 199 714 189 00016



Contact : DDFPT Mr PHANOR Eddy ☎ 0690939899

Email : eddy.phanor@ac-guadeloupe.fr

Investissez dans vos futurs collaborateurs et dans le développement de notre région !

Retrouvez toutes les informations sur la taxe d'apprentissage (part principale et solde) sur le site Ursasaf.fr